

- 1) Compte-Rendu du C.S.E.
- 2) Énigme du Mois
- 3) Vos Réclamations Individuelles et Collectives
- 4) Portrait du Mois



Meilleurs vœux à vous et vos proches & Bonne année à tous !

Compte-rendu du C.S.E. de Pau – Janvier 2024

Ce mois-ci, nous avons abordé...

- Quelques modifications du règlement intérieur :

La direction va modifier le règlement intérieur de l'Etablissement de Pau, en y introduisant des éléments du nouveau Code de conduite et la charte informatique. L'introduction dans le code de conduite (2022) de définitions, trop floues et trop larges, susceptibles de permettre la sanction de salariés sur des « impressions » et non sur des « faits objectifs » est dérangeante : par exemple "donner à croire que l'on ferait passer son intérêt personnel avant les intérêts de l'entreprise" ou "une raison personnelle de se sentir redevable ». Comment peut-on prouver/réfuter que l'on donne à croire quelque chose ? A partir de quand doit-on se sentir redevable ? Nous y reviendrons après analyse et remise de l'avis du CSE.

- PERL – Lacq Informations :

- ✓ Des odeurs suspectes ont été détectées sur le site du bassin de Lacq. Elles seraient dues **à une fuite d'eau et de produits C.M.R.** (Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique) provenant d'une canalisation enterrée opérée par Geopetrol.
- ✓ **Le G.R.L. (Groupement de Recherche de Lacq) sera fermé les 6 et 7 mai 2024** pour travaux électriques. Fermeture des portes, congés ? Télétravail ? Il serait bon de clarifier la situation !

- Parrainage de l'équipe féminine de rugby de Lons Section Paloise :

Nous avons salué le geste de TotalEnergies de **sponsoriser l'équipe féminine de rugby de la Lons Section Paloise** à hauteur de 3 millions d'euros. Très bel effort ! Il ne manque plus que quelques millions – 5 pour être précis – pour atteindre l'égalité homme-femme tant vantée par notre groupe... Allez TTE, pourquoi ne pas être pionnier dans un iso-parrainage entre sport masculin et féminin ? A ce propos, nous attendons toujours la décision de la direction sur **une étude dynamique des rémunérations homme/femme chez TotalEnergies**. Cette étude intègre, dans ses comptes, le temps que met une femme (beaucoup plus) à obtenir un poste équivalent par rapport à un homme. Selon nos calculs de coin de table, **l'écart salarial « dynamique » homme/ femme serait de l'ordre de 20% - et non pas les quelques pourcents statiques présentés par la compagnie**. Exemple !

- Affaire ÉRIC DUCHESNE : parti ou pas parti ?

On constate des connections récurrentes sur Teams de monsieur Duchesne alors qu'il était censé avoir démissionné du groupe au tout début du mois d'octobre 2023 (même en ajoutant 3 mois de préavis - dont il aurait pu être dispensé - le compte n'y est pas !). Nous avons donc porté nos interrogations à la direction car, il serait fortement dommage après tant de **transparence** et d'**intransigeance** du Comité Éthique – qui, pour rappel, existe pour défendre les intérêts de la compagnie et non pas ceux des salariés -, de **perdre leur confiance** (notamment celle des femmes) en « donnant à croire » que ledit Éric bénéficierait d'une certaine mansuétude au dépend des personnes victimes de son « **comportement inapproprié** », selon la direction, n'est-ce pas ?

Merci de nous avoir lus !



L'énigme du mois

Hugues vend des homards.

Au marché du lundi, il vend la moitié de ses homards plus un demi-homard.

Au marché du mardi, il vend le tiers de ce qu'il lui reste plus un tiers de homard. En fin de matinée, il commence à brader et vend encore le quart des homards restants plus un quart de homard.

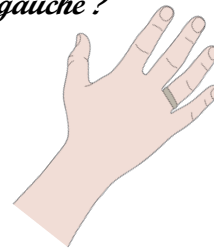
Finalement, un autre commerçant, au moment de ranger, lui achète un cinquième des homards restants plus un cinquième de homard.

Il lui reste 11 homards.

Combien y avait-il de homards au départ ?

Comment briller en société

Savez-vous pourquoi l'alliance se porte à l'annulaire gauche ?



Réponses le mois prochain !

Réponses de décembre :

- L'ordre d'arrivée est : **LOTUS – FERRARI – ALPINE – PORSCHE.**
- Le pays est l'Angleterre.

Vos Réclamations Individuelles et Collectives

- **RECHARGE ELECTRIQUE** : est-ce que les véhicules en recharge sont autorisés à ne pas se garer en marche arrière mais en avant, pour faciliter le branchement du câble ?

Non, les consignes sur le sujet sont claires. Il est obligatoire de se garer marche arrière. Le branchement électrique ne doit pas être une exception à la règle générale de sécurité

- **ENREGISTREMENT DES APPELS TELEPHONIQUES SOUS TEAMS** : Est-il possible pour un salarié d'utiliser un enregistrement TEAMS lorsque l'on remet en question sa bonne foi sur la réalisation de tâches professionnelles ? L'accès à toutes preuves permettant aux salariés de faire cesser les mauvaises pratiques est-elle soutenue par la direction ?

Il faut savoir que par défaut un appel téléphonique ou une réunion TEAMS n'est pas enregistré. Un appel (ou une réunion) peut être enregistré uniquement à la suite de l'action d'un participant présent dans l'appel (ou la réunion). Dans ce cas de figure, les participants sont notifiés que l'appel (ou la réunion) est enregistré. A la fin, l'enregistrement est accessible à tous les participants de la réunion (ou de l'appel) et ce jusqu'à sa suppression par le déclencheur de l'enregistrement (seul le déclencheur de l'enregistrement peut le supprimer). Si un appel ou une réunion n'a pas été enregistré, il n'est pas possible de récupérer les informations « orales » qui ont été échangées. Nous ajoutons en corollaire, que les équipes SI n'ont ni les moyens de déclencher les enregistrements, ni les accès aux appels (ou réunions) enregistrés. De façon générale, la direction communique uniquement les informations qu'elle doit ou qu'elle est habilitée à communiquer en vertu de l'application des lois et règlements en vigueur.

- **EFFICACITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** : L'accord du 07 novembre 2023 précise, dans son article 8, les modalités de transmission du dossier par le salarié souhaitant bénéficier de l'enveloppe Efficacité et Transition Énergétique. Il est indiqué que le dossier doit comporter une « Facture acquittée au nom du salarié comportant son adresse et faisant clairement figurer le matériel/installation/produit faisant l'objet de la demande de remboursement ». Les Élus CSE demandent comment un salarié propriétaire d'un appartement en copropriété doit procéder pour faire valoir une dépense éligible (dans le cadre du chapitre 3) engagée dans le cadre de travaux lancés par la copropriété. Par exemple, serait-il acceptable que ce salarié produise une facture de travaux globale de la copropriété, accompagnée d'une attestation de règlement des fonds au nom de ce salarié ?

Non, il doit s'agir de travaux réalisés dans le logement du salarié.

Ce mois-ci, c'est

ODILE RAMBEAU

... qui se fait tirer le portrait.



Odile, elle travaille à la recherche : sur l'eau et surtout sa préservation !

Syndicalement parlant, elle est élue du C.S.E. de Pau, mais aussi rapportrice à la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (C.S.S.C.T.).

Odile, c'est une femme engagée, bienveillante et empathique qui mettra tout son cœur à répondre à nos questions, trouver des solutions à nos problèmes. Forte de son caractère entier, elle n'hésitera pas aller au bout de tout ce qu'elle entreprend.

Odile, elle est très attachée à la justice sociale et à l'honnêteté. Elle rit volontiers à une bonne blague.

Mon portrait chinois

Si j'étais ... je serais ...

une devise ou un slogan

Les potentialités de l'Homme sont si grandes et si mystérieuses.
(A. CASTANEDA)

un film
Cloud Atlas

un livre
L'Âme du monde
(F. LENOIR)

un mot
Résilience

un plaisir de la vie
Découvrir

un hashtag
#PAIX

un super pouvoir
Voyager dans le temps et l'espace

Remontez-nous vos R.I.C. !

amont-holding.sictame-unsapau@totalenergies.com